

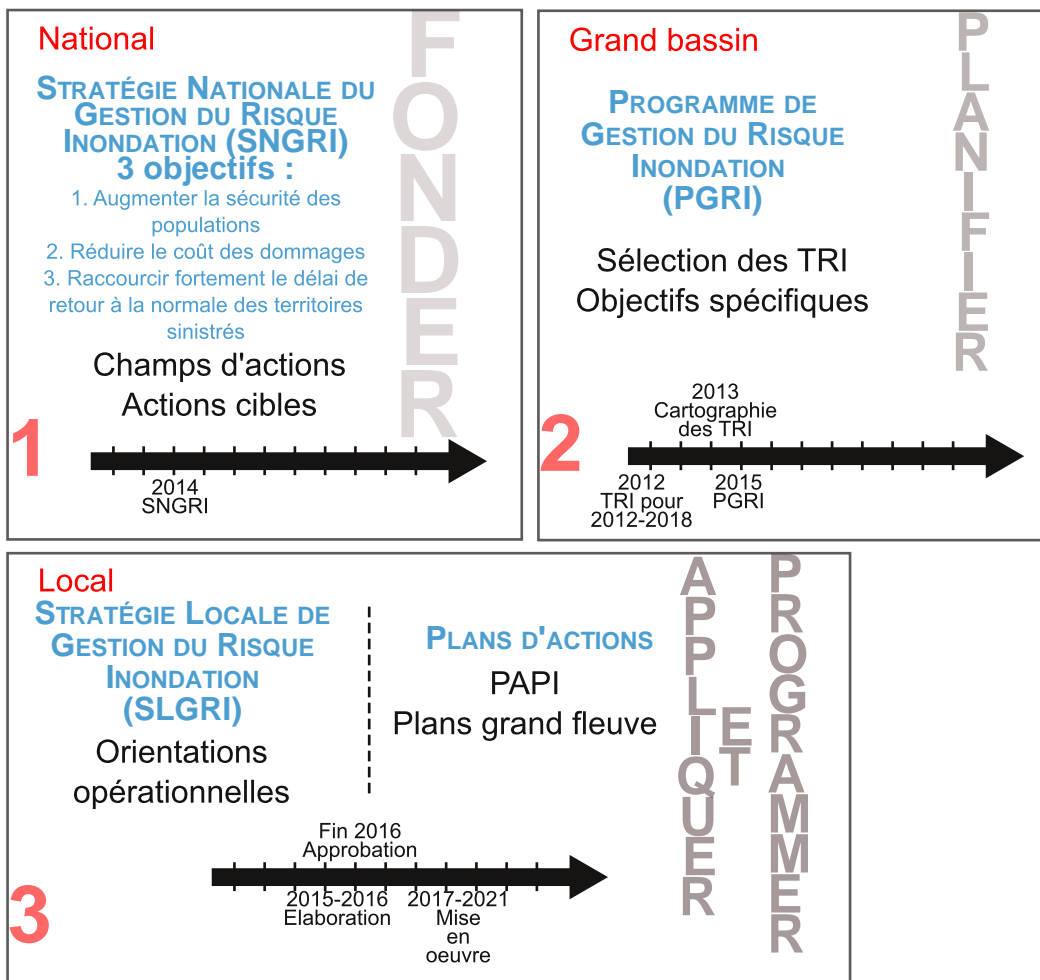
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

LES FLEUVES CÔTIERS DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Décembre 2016



UNE RÉPONSE DE LA FRANCE À LA DIRECTIVE INONDATION DE 2007

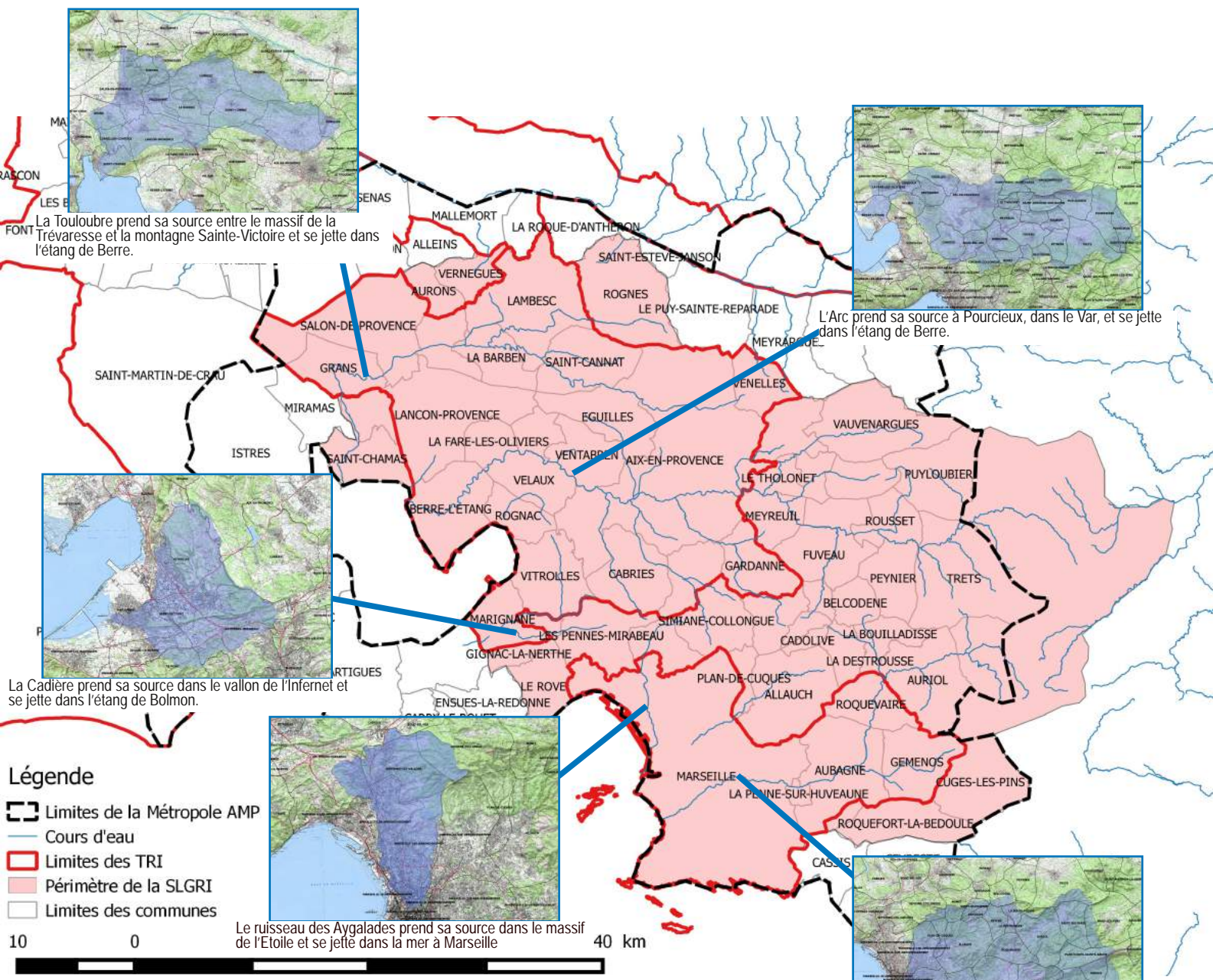


La mise en oeuvre de la Directive Inondation au niveau national a conduit à la détermination de 122 Territoires à Risques Importants d'inondation auxquels répondent des Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI) à l'échelle des grands bassins versants. La transposition française a prévu que chaque TRI fasse l'objet d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), en déclinaison de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI). La SLGRI est approuvée par le Préfet avant fin 2016 pour une mise en oeuvre sur la période 2017-2021.



2 TRI, 5 FLEUVES CÔTIERS, 1 STRATÉGIE LOCALE À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Après l'identification des TRI, la détermination du périmètre de la SLGRI a fait intervenir des considérations territoriales, géographiques et politiques. Les cinq bassins versants des deux Territoires à Risque Important (TRI) sont inclus dans le périmètre de la Métropole. Ces petits bassins versants présentent par ailleurs des caractéristiques semblables telles qu'une montée des eaux rapide lors de fortes pluies, de sorte que les acteurs en charge de leur gestion sont confrontés à des problématiques comparables. Ces points de convergence justifient une stratégie commune pour ces deux TRI, d'autant que l'élaboration des SLGRI a été engagée en 2015, dans le contexte de la construction de la Métropole Aix-Marseille-Provence (loi MAPTAM de 2014).



UNE ÉLABORATION PARTENARIALE ET ANCRÉE SUR LES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

L'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 formalise le cadre de travail pour l'élaboration de la SLGRI en définissant la formation d'un comité de pilotage et d'un groupe technique animés par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône. Le comité de pilotage se réunit régulièrement afin de valider les documents réalisés par le groupe technique. La SLGRI a ainsi fait l'objet d'une dizaine de réunions du groupe de travail et de quatre comités de pilotage qui ont notamment validé la méthode et les objectifs thématiques locaux. Ponctuellement, et selon les thématiques, la DDTM a également mobilisé des parties prenantes plus spécifiquement concernées par certains sujets.

Un diagnostic partagé du territoire, basé sur le constat d'une forte urbanisation des bassins versants des fleuves côtiers de la Métropole au cours des dernières années, a permis d'identifier et de faire valider par le comité de pilotage les quatre thématiques sur lesquelles le groupe de travail s'est concentré :

- Les inondations par ruissellement ;
- Les aménagements et remblais en lit mineur et en lit majeur ;
- La surveillance des cours d'eau, l'alerte et la gestion de crise ;
- La réduction de la vulnérabilité des espaces déjà construits.

Comité de pilotage animé par la DDTM

4 réunions

Groupe technique animé par la DDTM

10 réunions

Propositions
Validation

Associations d'acteurs sur des thématiques particulières

- Le Service de Prévention des Crues

- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

- Le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille

- L'Agence de l'Eau

LES SYNDICATS DE RIVIÈRE

- Le SIBVH : Syndicat

Intercommunal du Bassin

Versant de l'Huveaune

- Le SABA : Syndicat d'Aménagement du Bassin

de l'Arc

- Le SIAT : Syndicat Intercommunal

d'Aménagement du bassin de la Touloubre

- Le SIARC : Syndicat

Intercommunal pour l'Aménagement du

Ruisseau de la Cadière

LES COLLECTIVITÉS

TERRITORIALES

- La Métropole AMP

(contribution spécifique du Pays d'Aix sur la gestion de

crise et de Marseille

Provence sur le ruissellement (DEAP))

- Les communes d'Aix-en-Provence, Aubagne, Salon

de-Provence et Marseille

L'ÉTAT

- La DDTM - Pôle risques

- La DDTM - SMEE

- La DREAL

- Le Conseil Régional

- Le Conseil Départemental

- Les communes

- La Chambre d'Agriculture

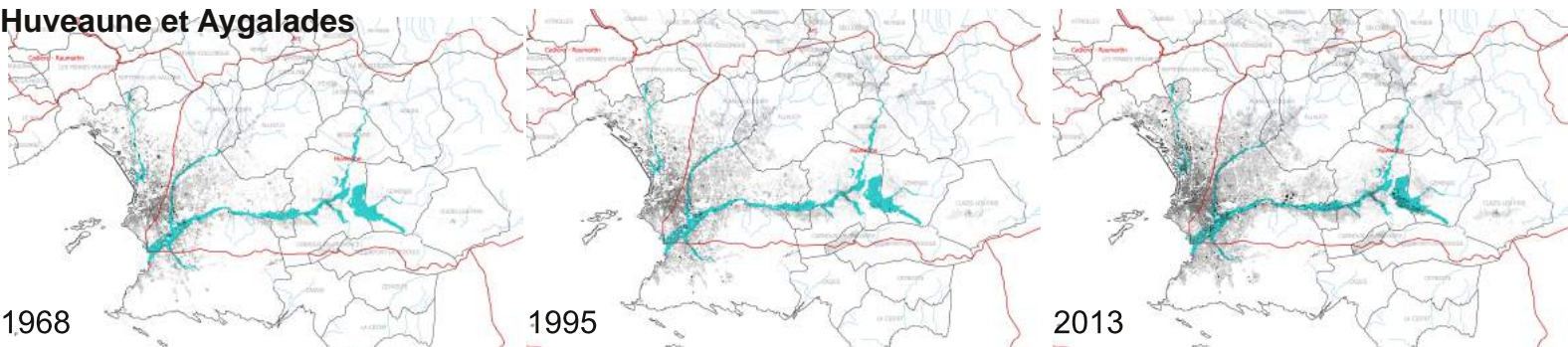
Associations d'acteurs sur des thématiques particulières

Associations d'acteurs sur des thématiques particulières

Associations d'acteurs sur des thématiques particulières

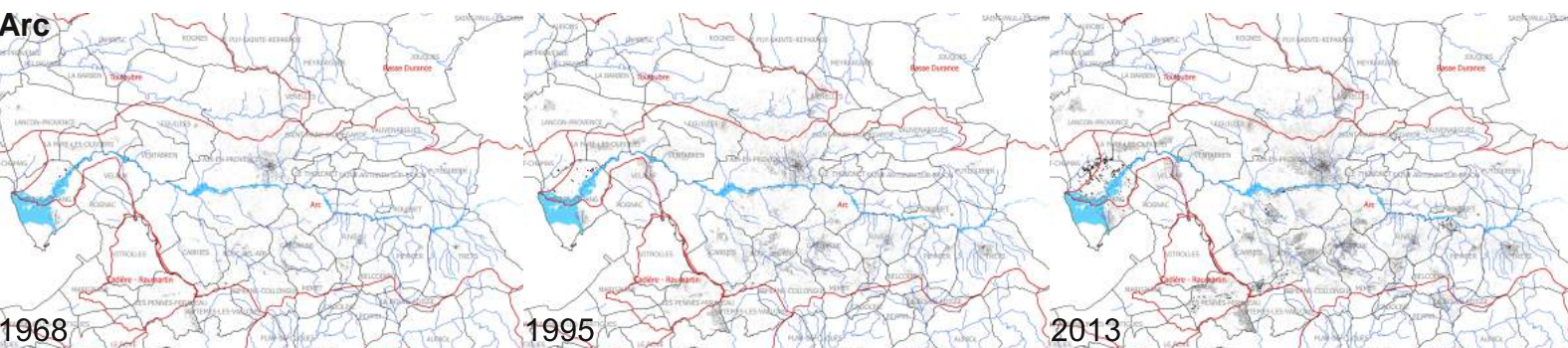
EVOLUTION DE L'URBANISATION SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA SLGRI

Huveaune et Aygaldes



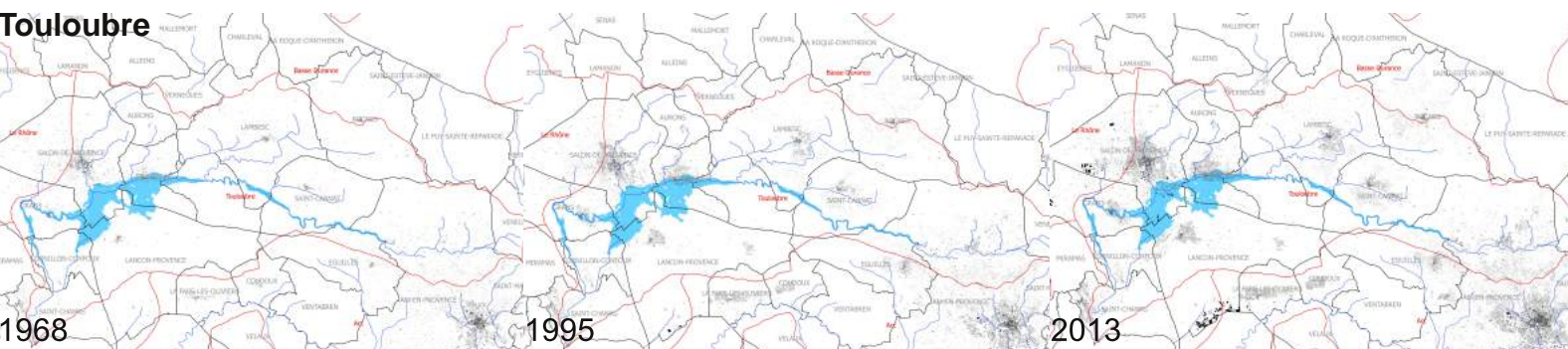
INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT

Arc



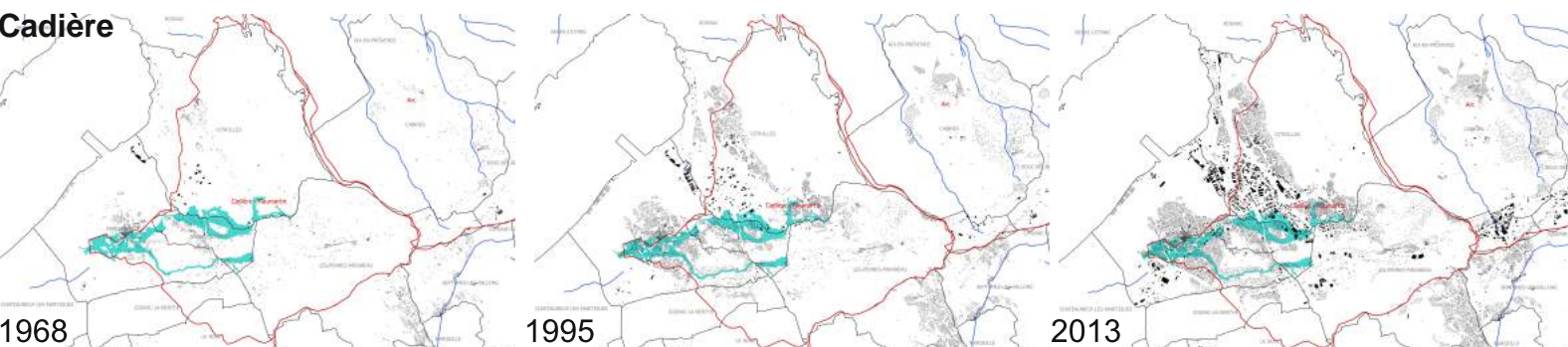
AMÉNAGEMENTS ET REMBLAIS EN LIT MINEUR ET EN LIT MAJEUR

Touloubre



SURVEILLANCE DES COURS D'EAU, ALERTE ET GESTION DE CRISE

Cadière



RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES ESPACES DÉJÀ CONSTRUITS

INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT

A l'image de l'ensemble de l'arc méditerranéen, les bassins versants des fleuves côtiers de la Métropole sont soumis à d'importants phénomènes d'inondations par ruissellement. Les conséquences des pluies brèves et intenses sont accentuées par l'imperméabilisation des sols intrinsèque à la forte urbanisation des vallées au cours des dernières décennies. Le ruissellement alimente les débordements de cours d'eau généralement déjà amorcés.

Le phénomène de ruissellement active d'abord le réseau pluvial (réseau mineur) caractérisé par une capacité maximale, ou niveau de service. Il provoque ensuite l'inondation des voiries (réseau majeur) et des bâtiments pour des événements supérieurs. Trois secteurs géographiques peuvent par ailleurs être distingués : la zone de production, la zone de transfert et la zone d'accumulation.

FOCUS TERRITORIAUX

Amélioration du réseau mineur de Marseille
Ville de Marseille

Le risque de ruissellement dans le schéma pluvial d'Aix-en-Provence et les projets du PAPI de l'Arc
Ville d'Aix-en-Provence et SABA

Abaque des niveaux de gravité du PCS
Ville de Marseille

Définition d'un aléa ruissellement dans l'élaboration d'un PPRi
Etat

Amélioration de la connaissance du ruissellement dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales
Territoire de Marseille-Provence

Intégration de la thématique ruissellement dans le contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune
SIBVH

Accompagnement du SIAT pour l'intégration du risque dans les PLU
SIAT

ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES

Elaborer un cadre méthodologique pour définir le réseau mineur et le réseau majeur.

Suivant une priorisation, identifier/cartographier le réseau majeur (voirie, zones d'accumulation...) à l'échelle des communes par bassin versant et valider sa reconnaissance et sa caractérisation pour les écoulements.

Evaluer les actions nécessaires pour garantir une gestion intégrée : compétences, organisation, travaux.

Définir une méthodologie/doctrine (grille d'aléas, prescriptions) pour réaliser les PPRi ruissellement. Réaliser un PPRi expérimental.

Définir un programme de connaissance sur l'aléa ruissellement en fonction des connaissances déjà acquises dans les schémas pluviaux des PLU...

Recenser et synthétiser les prescriptions portant sur la gestion du ruissellement des PLU, par bassin versant.

AMÉNAGEMENTS ET REMBLAIS EN LIT MINEUR ET EN LIT MAJEUR ⁶

De la même façon que l'urbanisation en zone inondable modifie les conditions d'écoulement des eaux, les aménagements de cours d'eau ont un impact hydraulique à appréhender avec précaution. S'ils émergent le plus souvent de la volonté de protéger les biens et les personnes directement touchés par les débordements, les projets de digues ou de remblais peuvent avoir des conséquences non anticipées, notamment lorsque la crise dépasse la référence pour laquelle ils ont été conçus.

Dans un premier temps, le groupe de travail a réalisé un état des lieux des difficultés s'imposant à l'exercice des différents pouvoirs de police en mesure de sanctionner des aménagements en lit mineur et en lit majeur. La nouvelle réglementation relative aux ouvrages, ainsi que les nouvelles méthodologies de diagnostic hydrogéomorphologique du lit de la rivière, permettent de mieux identifier les systèmes de protection et de définir des niveaux d'ambitions pour la restauration des cours d'eau.

FOCUS
TERRITORIAUX

Le SAGE de l'Arc
SABA

La problématique de la digue de l'Olympe - Bassin versant de l'Arc
SABA

Etude globale menée sur l'Huveaune et ses liens avec les projets de territoire. Appel à projet GEMAPI
SIBVH

ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES

Conforter/formaliser l'implication des syndicats dans le conseil/avis auprès des collectivités pour l'intégration des dispositions liées aux aménagements en lit majeur dans les PLU, auprès de la DDTM pour les avis loi sur l'eau.

Initier la définition des systèmes d'endiguement par territoire selon le décret du 12 mai 2015.

Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydromorphologique et définir des niveaux d'ambition d'articulation prévention des inondations/restauration hydromorphologique, par secteur.

Définir un programme de projets structurels par bassin versant.

Organiser/formaliser une rédaction collective et rapide en cas d'infraction liée à des opérations de remblaiement (programme de formation/sensibilisation, actions prioritaires...)

SURVEILLANCE DES COURS D'EAU, ALERTE ET GESTION DE CRISE

Sur le territoire de la SLGRI, l'Huveaune et l'Arc sont surveillés par l'Etat et font l'objet d'une prévision. Les autres fleuves côtiers de la Métropole sont suivis à différents niveaux par les collectivités. Cette situation complexe nécessite d'être formalisée en un système de surveillance intégré à l'échelle de la Métropole, qui plus est dans un contexte de développement technologique fort. De manière complémentaire, le développement de la préparation à la gestion de crise et la diffusion de la culture du risque sont des éléments de l'efficacité des dispositifs de mise en sécurité des populations.

ORIENTATIONS OPERATIONNELLES

Former/sensibiliser les élus à la gestion de crise "inondation" et aux enjeux de qualité de leur Plan Communal de Sauvegarde.

Organiser des exercices de crise, par exemple sur les bassins versants de l'Huveaune, la Touloubre, impliquant une dynamique collective "Métropole"

Développer la culture du risque et réaliser un film support à l'échelle du territoire métropolitain.

Le dispositif de surveillance de la ville de Marseille
Ville de Marseille - DEAP

Le réseau de suivi et d'alerte du SIAT
SIAT

Analyse du volet inondation des PCS du bassin versant de la Touloubre
SIAT

Formation à la crise des élus du Pays d'Aix
Pays d'Aix

FOCUS
TERRITORIAUX

ORIENTATIONS OPERATIONNELLES

Développer le suivi et l'hydrométrie des fleuves côtiers de la Métropole selon les options retenues par chaque bassin versant.

Contribuer et participer à la mise en place d'un réseau de producteurs de données hydrométriques (niveau régional et déclinaison locale).

Organiser des réseaux observateurs "bénévoles" pour améliorer l'alerte et la surveillance, impliquer les riverains et améliorer la conscience du risque.

Hiéarchiser, articuler et optimiser l'utilisation des différents outils en fonction des enjeux et des bassins versants, dans l'objectif de construire une vision systémique à l'échelle de la Métropole.

Former les territoires aux différents outils et pour ceux qui adhèrent à RYTHME contribuer, par l'apport de données locales, à améliorer l'outil.

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES ESPACES DÉJÀ CONSTRUITS ⁸

Dans le cadre de la politique de prévention, les règles d'urbanisme visent à limiter l'implantation de nouveaux enjeux dans les zones de fort aléa. Ces principes régissant l'organisation du territoire apparaissent néanmoins suite à une forte vague d'urbanisation engagée depuis plusieurs dizaines d'années sur les bassins versants de la SLGRI. En résulte une grande vulnérabilité des biens existants, à laquelle le groupe de travail propose de répondre selon deux leviers d'action :

- sur l'aléa par des opérations de protection rapprochée lorsque cela est possible ;
- sur l'enjeu pour en améliorer la résilience par la réduction des dommages causés par l'inondation.

FOCUS
TERRITORIAUX

Etudes de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité des lieux habités de la Jouïne et du Grand-Vallat
SABA

Le projet de délestage de la Cadière
SIARC

Réduction de la vulnérabilité des postes de secours
Pays d'Aix

Projets de réduction de la vulnérabilité de l'Huveaune
SIBVH

ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES

Elaborer une analyse des enjeux ou un diagnostic de vulnérabilité pour chaque bassin versant à l'échelle de la Métropole.

Réinscrire le projet de délestage de la Cadière dans une réflexion globale de gestion du bassin versant.

Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique des bassins versants les moins connus.

Approfondir la réduction de la vulnérabilité des réseaux-infrastructures de transports en particulier.

Mettre en oeuvre une démarche de réduction de vulnérabilité pour des secteurs exposés et sensibles de la Métropole.